|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/32/2 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 4 octobre 2016 |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente‑deuxième session**

**Genève, 28 novembre – 2 décembre 2016**

Accréditation de certaines organisations

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 29 septembre 2016, ont demandé à être accréditées à la trente‑deuxième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.
3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉES EN QUALITÉ D’OBSERVATRICES AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Association culturelle et scientifique de Khenchela (ACSK)

Association debout femmes autochtones du Congo (ADFAC)

Indigenous World Association (IWA)

Association culturelle et scientifique de Khenchela (ACSK)

Khenchela, le 24/07/2016

Réf. 17/2016

Association ACSK : régionale



À : Division des savoirs traditionnels

 Organisation Mondiale

de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



DJELLAL Tayeb



****

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[1]](#footnote-2),[[2]](#footnote-3)

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

Association culturelle et scientifique de Khenchela (ACSK)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

Association non gouvernementale qui dépend d’adhésions, de subventions et d’aides de l’État.

Objet statutaire :

L’association est agréée depuis le 10 juin 1998 et est active aux niveaux local, national et international (siège de l’association à la Commune de Ouled Rechache, Wilaya de Khenchela, région des Aurès, Nemencha, Algérie).

L’ACSK s’active dans toutes ses composantes et surtout la promotion de la culture tamazight (berbère). Elle encourage tous les types de science et de recherche afin de mettre en valeur le patrimoine local : art, artisanat, théâtre, cinéma, traditions, folklore, etc.

À travers l’enseignement de la langue, elle promeut l’éducation culturelle et scientifique, luttant ainsi contre l’analphabétisme.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* promouvoir la culture nationale, dans tous ses constituants et ses richesses;
* encourager tous les types de sciences et recherches en relation avec ce sujet;
* développer et promouvoir le patrimoine culturel local, traditionnel et moderne, en particulier l’artisanat, les métiers et savoir‑faire locaux, l’art, le théâtre et le cinéma;
* défendre le patrimoine culturel bâti en tant que richesse à la fois locale et nationale, et préserver les monuments historiques et vestiges de la région; et
* développer l’intérêt de la nouvelle génération pour la culture, dans ses expressions tant traditionnelles et locales que modernes. Sensibilisation sanitaire, éducative et civile chez les écoliers et les lycéens.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

Notre association·ACSK a organisé différents colloques et séminaires sur des figures historiques de la région et des journées d’étude pour la sauvegarde et la préservation du patrimoine de la région (sites et monuments, histoire, culture, langue, etc.).

Également création d’un club audiovisuel et réalisation de films et reportages concernant la culture et journées d’information pour la promotion de la langue.

Projets scientifiques : l’association a soutenu le travail de chercheurs qui ont :

* dans le domaine de la langue, recueilli des poèmes et proverbes;
* recueilli les noms des plantes et animaux; et
* présenté des études aux forums scientifiques que nous avons organisés pour préserver le patrimoine artistique (danses et chants) de la région des Aurès Nemencha.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

Notre ONG joue un rôle depuis de nombreuses années dans la protection des savoirs traditionnels, des expressions du folklore et de la diversité culturelle des peuples et communautés qu’elle représente, tout comme l’OMPI joue un rôle dans la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre toute appropriation illicite, ainsi que dans la création et le partage équitable des avantages découlant de leur commercialisation.

Les jeunes constituent le pivot dans la préservation et la protection des savoirs traditionnels dans nos sociétés.

Les jeunes peuvent encourager la création de réseaux interculturels pour le développement et la diffusion des connaissances et expressions culturelles comme richesse tant locale que nationale.

Nous voulons donc développer leur intérêt pour ces savoirs et savoir‑faire traditionnels et pour leurs cultures locales.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Algérie

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Notre participation en tant qu’observateur aux travaux de l’OMPI renforcera certainement nos capacités et notre connaissance de la préservation et protection des savoirs traditionnels, qu’ils soient liés à la culture ou aux ressources génétiques, qui constituent des atouts économiques et culturels pour les communautés autochtones et locales aussi bien que pour le pays tout entier.

Elle nous permettra de faire des rencontres et des échanges de savoirs et d’expériences très précieux.

À travers les réunions et conférences de l’IGC, nous sommes également prêts à apporter notre expérience du terrain dans ces différents domaines.

Nous nous engageons également à informer nos membres des travaux de ces réunions et à communiquer auprès des jeunes de la région sur l’importance d’une protection véritable de leur culture, afin de les amener à comprendre et accepter la nécessité de préserver, conserver et protéger les expressions culturelles sous toutes leurs formes et les savoirs traditionnels, comme richesse tant locale que nationale.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale :

Association culturelle et scientifique de Khenchela – ACSK

BP n° 32 – Commune Ouled Rechache W‑Khenchela – 40013 – Algérie

N° de téléphone : 00213 6 62 81 53 24

N° de télécopieur : 00213 32 78 87 50

Adresse électronique : djellatayeb@yahoo.fr

Site Web : http://asso‑acsk‑com.asso‑web.com/

Nom et titre du représentant de l’organisation :

M. DJELLAL Tayeb – Président de l’Organisation

Association debout femmes autochtones du Congo (ADFAC)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

**Carine ZERE NZIMBA**

(Nom et signature du représentant)

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[3]](#footnote-4),[[4]](#footnote-5)

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

Association debout femmes autochtones du Congo (ADFAC)

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

L’Association debout femmes autochtones du Congo, en sigle ADFAC, est une organisation à but non lucratif créée en 2011 et enregistrée en 2013. Elle a pour but d’accompagner la politique nationale et internationale dans la perspective de la promotion et la protection des droits des populations autochtones, et spécifiquement des femmes et des jeunes, afin de lutter contre la pauvreté. Le siège social d’ADFAC est situé à Brazzaville avec des antennes dans les départements.

L’Association debout femmes autochtones du Congo (ADFAC) dispose des organes suivants :

* l’assemblée générale;
* le conseil d’administration;
* le bureau exécutif;
* la commission de suivi‑évaluation;
* les antennes;
* les sections;
* les cellules.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

Les objectifs de l’ADFAC se présentent ainsi qu’il suit :

* renforcer l’état de droit, la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, spécifiquement des femmes et des jeunes;
* orienter et appuyer la capacité d’organisation des femmes autochtones dans la gestion des activités socio‑éducatives, sanitaires, économiques et culturelles;
* promouvoir l’alphabétisation;
* appuyer et accompagner les populations autochtones dans la promotion et la défense de leurs droits sur les savoirs traditionnels, la culture et l’art;
* rechercher leur autonomie dans la production agro‑sylvo‑pastorale et autres activités génératrices de revenus;
* promouvoir l’hygiène corporelle, l’assainissement, l’éducation professionnelle, l’artisanat;
* appuyer et accompagner les autochtones dans les programmes de santé communautaire et de reproduction, prévention des maladies et grossesses précoces et indésirables, maladies sexuellement transmissibles et VIH SIDA.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* organisation de sensibilisations à la loi 05/2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones du Congo dans le département de la Likouala;
* recherche et publication d’articles sur les savoir‑faire traditionnels autochtones;
* sensibilisation des détenteurs autochtones de savoir‑faire traditionnels (tradithérapeute, artisan…) sur le partage des avantages liés à l’exploitation des savoir‑faire traditionnels liés aux ressources génétiques au Congo;
* publication d’un article sur l’économie des savoir‑faire traditionnels et les droits des populations autochtones d’Afrique centrale : cas du Congo;
* organisation d’un atelier d’identification des sujets prioritaires préoccupant les autochtones au Congo en décembre 2016 à Brazzaville;
* formation des étudiants et autres jeunes autochtones de Brazzaville sur l’éducation complète à la sexualité;
* formation des filles et femmes leaders autochtones sur l’éducation complète à la sexualité et référence et suivi de la fréquentation des centres de santé intégrés; et
* accompagnement des associations autochtones intervenant à Pokola dans la Sangha.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

L’ADFAC s’investit beaucoup dans les questions de protection juridique des savoir‑faire des populations autochtones. C’est dans ce sens que, dans le cadre de la promotion de ces savoirs, il va créer en partenariat avec l’institut d’anthropologie de la Likouala, association village interactif, ce que l’on appelle la maison du patrimoine dans laquelle seront exposés les savoirs traditionnels. C’est aussi le lieu où seront dénoncées l’utilisation abusive et l’appropriation illicite des savoir‑faire traditionnels par des tierces personnes et où un appui et un accompagnement seront proposés aux autochtones victimes.

L’ADFAC est aussi investie dans la recherche pour pouvoir contribuer à la mise en place du cadre juridique approprié pour la protection des savoir‑faire traditionnels liés aux ressources génétiques et au folklore et pour une traduction réelle du partage des avantages découlant de leur exploitation. C’est aussi pour pouvoir suivre les avancées de la question au niveau du comité et contribuer à la recherche du cadre juridique approprié à la protection des savoir‑faire traditionnels des populations autochtones que l’Association debout femmes autochtones du Congo (ADFAC) souhaiterait participer comme observateur ad hoc aux réunions du comité.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

République du Congo

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Activité en cours : identification des savoir‑faire traditionnels en vue de la création d’une maison du patrimoine dans le département de la Likouala et Pointe‑Noire.

L’ADFAC est invitée à aller présenter une communication sur l’économie des savoir‑faire traditionnels et les droits des populations autochtones d’Afrique centrale : le cas du Congo à la Conférence mondiale des droits des peuples autochtones en Californie.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : 29, rue Kimbeza Diata

N° de téléphone : 00242066504003

N° de télécopieur :

Adresse électronique : carinezere2012@gmail.com /adfacongo@gmail.com

Site Web :

Nom et titre du représentant de l’organisation :

**Carine ZERE NZIMBA**

Titre : présidente

Indigenous World Association (IWA)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(nom et signature du représentant)

June L. Lorenzo, membre

World Indigenous Association

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[5]](#footnote-6),[[6]](#footnote-7)

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L’ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l’organisation :

INDIGENOUS WORLD ASSOCIATION

Description de l’organisation : (150 mots au maximum)

L’IWA existe depuis les années 80. Les membres fondateurs de l’association ont participé à des rencontres formatives sur les peuples autochtones et les Nations Unies, notamment au premier rassemblement des peuples autochtones du monde occidental à Genève. Depuis lors, l’IWA a participé aux négociations sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et a aidé des militants et défenseurs des peuples autochtones à être accrédités pour les sessions des organes des Nations Unies. Les membres de l’IWA travaillent dans les communautés autochtones, militent au niveau local et établissent des liens avec les militants dans le monde. Leur action porte notamment sur la résistance aux activités d’extraction sans le consentement libre et préalable donné en connaissance de cause, la protection des sites sacrés, la renonciation au droit de découverte, les droits fonciers des peuples autochtones et le rapatriement d’objets sacrés. L’IWA a également participé à des examens visant à établir la conformité des États‑Unis d’Amérique avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et a suivi le processus qui a abouti à la Conférence mondiale sur le racisme, la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et les pourparlers sur le climat à Paris en 2015. Les membres sont tous des volontaires car l’IWA n’est pas une organisation à but non lucratif avec employés.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* établir un lien entre la défense des droits au niveau local dans les communautés autochtones et la défense des droits au niveau international;
* défendre les droits de l’homme aux Nations Unies et dans d’autres instances internationales;
* éduquer les communautés autochtones aux droits de l’homme; et
* offrir un accès aux représentants autochtones auprès des organes des Nations Unies (p. ex. le HCR) en facilitant leur accréditation.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* participation à trois mandats sur les peuples autochtones – Instance permanente, Mécanisme d’experts sur les droits des peuples autochtones et Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones;
* travail avec nos communautés respectives en vue de les sensibiliser aux instruments relatifs aux droits de l’homme;
* participation aux travaux de suivi des traités, p. ex. Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Comité pour l’élimination de la discrimination raciale; et
* interventions lors de divers événements autour de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sa mise en œuvre.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

(150 mots au maximum)

Deux des membres actifs de l’IWA sont des avocats autochtones qui exercent depuis plus de 30 ans et traitent de questions nationales et internationales portant sur la souveraineté des peuples autochtones dans divers contextes, notamment les questions foncières et territoriales, la protection des sites sacrés et, plus récemment, le rapatriement d’objets sacrés. Les membres de l’IWA sont actuellement investis dans les questions qui impliquent les communautés autochtones dans lesquelles ils vivent et auxquelles ils participent. Leur travail et leurs interventions portent en grande partie sur les savoirs traditionnels autochtones, y compris la tradition orale, les chants, la langue et la connaissance des aliments et des médecines traditionnels. Nous souhaitons observer et, le cas échéant, participer au débat visant à déterminer si ce savoir fait l’objet d’un traitement approprié au sein du comité intergouvernemental. Par exemple, la communauté d’un des membres de l’IWA conteste le droit d’un chercheur de publier les récits de la création des peuples sans leur permission et une autre a entrepris des travaux sur le rapatriement d’objets sacrés dans le secteur privé.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

États‑Unis d’Amérique

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Nous n’avons pas participé activement par le passé car nous avions l’impression que de nombreux représentants autochtones participaient déjà. Nous nous sommes récemment entretenus avec quelques participants et avons décidé d’assister aux futures réunions. Nous avons conscience qu’il est un peu tard dans le processus, mais les questions auxquelles nous sommes confrontés sont primordiales et nous souhaitons par conséquent suivre ce processus de plus près dans la mesure du possible.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : (adresse du Secrétariat de l’IWA, M. Kenneth Deer)

M. Kenneth Deer, IWA Secretariat, Box 2069, Kahnawake, QC, Canada, J0L 1B0

N° de téléphone : +1‑514‑591‑6704

N° de télécopieur : ‑

Adresse électronique : M. Gilbert Petuuche, président de l’IWA [Petuuche@aol.com](file:///%5C%5CWipogvafs01%5CDAT2%5CORGLAN%5CSHARED%5CLANF%5CAutotyping%5CCB%5Csept-oct%202016%5C40640%5CPetuuche%40aol.com)

Site Web : ‑

Nom et titre du représentant de l’organisation :

INDIGENOUS WORLD ASSOCIATION

June L. Lorenzo, membre

[Fin de l’annexe et du document]

1. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique grtkf@wipo.int [↑](#footnote-ref-3)
3. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique grtkf@wipo.int [↑](#footnote-ref-5)
5. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

 Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-6)
6. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l’envoyer à l’adresse électronique grtkf@wipo.int [↑](#footnote-ref-7)